

## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 3 JUILLET 2015 À LA DGESCO

**APFLA-CPL** (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires)

**APLAES** (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)

**APLettres** (Association des Professeurs de Lettres)

**CNARELA** (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

**SEL** (Sauvegarde des Enseignements Littéraires)

**SLL** (Sauver les Lettres)

Étaient présents :

- pour la DGESCO :

Xavier Turion, chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjoint à la directrice générale

Nicolas Feld-Grooten, chef du bureau des collègues

Pierre Seban, chef du bureau des contenus d'enseignement et des ressources pédagogiques

- pour chacune des associations :

Véronique Cirefice, APFLA-CPL

Stavroula Kefallonitis, APLAES

Romain Vignest, APLettres

François Martin, CNARELA

Elodie Coutier, SEL

Estelle Manceau, SLL.

Les associations ont tenu à rappeler en introduction que la demande d'audience datait du 20 avril et qu'à ce jour, plusieurs textes importants avaient été publiés et qu'elles en avaient pris connaissance :

- la lettre de saisine de la ministre adressée au Président du CSP le 13 mai, demandant des « articulations plus lisibles » des programmes avec les langues et cultures de l'Antiquité, un travail spécifique sur la thématique « langues et cultures de l'Antiquité » dans le cadre des EPI et la rédaction de programmes pour les enseignements de complément de latin et de grec ;

- le décret n°2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège et l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ;

- la lettre de saisine de la ministre adressée au Président du CSP le 1<sup>er</sup> juillet, pour la remise des programmes des cycles 2, 3 et 4 début septembre ;

- le BO n°27 du 2 juillet 2015 sur les enseignements au collège.

Nous avons fait part de notre étonnement de rencontrer la DGESCO si tardivement.

Nous avons ensuite rappelé les questions posées dans la demande d'audience. Même si certains points ont été éclaircis par les différents textes publiés, nous avons réitéré nos inquiétudes sur la mise en place des deux dispositifs EPI / Enseignement de complément (EC) :

- le latin comme le grec n'apparaissent toujours pas comme disciplines dans les grilles horaires mais sont absorbés d'un côté par les enseignements complémentaires EPI dans la thématique « LCA » et d'un autre par un EC, sans que le taux horaire soit clairement défini d'un établissement à l'autre pour ces dispositifs ;

- aucune précision n'est apportée sur la possibilité de suivre à la fois l'enseignement de grec et celui de latin comme cela est offert actuellement : qu'en est-il ?

- quelle assurance peut-on avoir sur l'ouverture de l'EPI LCA, de l'EC et sur la continuité entre ces enseignements comme à l'intérieur de ces enseignements ?

- comment et par qui seront assurés les enseignements d'éléments linguistiques et culturels des langues anciennes dans le cours de français ? (Nos propositions au Cabinet à ce sujet n'ont reçu aucune réponse)

- qu'en est-il des programmes ?
- pourquoi l'enseignement privé n'est-il pas concerné par certaines dispositions du décret n°2015-544 du 19 mai 2015, reprises dans le BO du 2 juillet ?

Xavier Turion précise que les textes publiés nous ont apporté un certain nombre de réponses et que la mesure centrale de la réforme n'est pas la situation du latin et du grec. Le cœur de la réforme se situe au niveau des nouvelles modalités d'enseignements, entre le tronc commun disciplinaire et les enseignements complémentaires (EPI et aide personnalisée). Il rappelle ensuite que le latin et le grec ne seront plus des options au sens actuel mais que la solution adoptée pour l'évolution des enseignements a été de les développer sous trois formes : pour tous les élèves, d'abord, dans les cours de français avec des éléments linguistiques et culturels ; dans une thématique d'EPI, ensuite, intitulée « langues et cultures de l'Antiquité » et, enfin, à travers un enseignement de complément pour travailler la langue. L'équilibre établi ne modifie pas les horaires, cela a été un choix assumé par la ministre.

Nicolas Feld-Grooten nous fait remarquer que les enseignements optionnels aujourd'hui ne figurent pas dans la grille horaire et n'ont pas d'horaire affecté.

Nous intervenons pour montrer au contraire que le latin comme le grec sont bien présents dans les grilles actuelles - bien qu'ils n'aient pas d'horaire dédié dans les dotations - avec leur statut d'option. Les parents qui consultent les sites du ministère peuvent donc clairement identifier les options offertes à l'heure actuelle, officiellement, ce qui n'est pas le cas des dispositifs d'essai mis en place dans certaines académies (comme on a pu le voir pour la LV2 en 5<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup>).

Nous soulignons le caractère étrange, le manque de logique d'un enseignement de « complément » lié à un enseignement « complémentaire » qui lui-même ne complète rien. La lecture pour les parents et les élèves n'est pas facilitée.

Pour Xavier Turion, le grand changement réside dans le fait que l'EPI soit obligatoire.

Nous demandons alors des cas concrets d'application.

Xavier Turion rappelle que le BO du 2 juillet a déjà donné des exemples de mise en œuvre. Il faut que les élèves suivent au moins deux EPI par an et au moins 6 thématiques sur l'ensemble du cycle 4. L'EPI LCA peut être suivi sur 3 années de cycle, et l'EC viendra compléter le volume horaire, ce qui, pour le latin, conduira à 8h sur le cycle, comme aujourd'hui (1h d'EPI par année et un EC d'1h-2h-2h).

Nous attirons l'attention de la DGESCO sur le manque de financement pour l'EC.

Nicolas Feld-Grooten précise que la dotation de marge professeur (2h45 en 2016 puis 3h en 2017) est donnée sur l'établissement et non sur une division en particulier. Les possibilités pour organiser les EPI sont multiples : par exemple 3h sur un semestre (on peut imaginer 1h30 ou 2h de LCA et 1h de mathématiques ou 3h avec une co-intervention d'un professeur sur 1h, ou sur les cours de français).

Nous rappelons que le fait de ne pas exister comme discipline va contribuer à exclure l'EPI LCA : peu de collègues (histoire, mathématiques) accepteront de céder une heure pour l'étude du latin et du grec.

Xavier Turion précise qu'il y aura concertation entre collègues, toutes les disciplines peuvent contribuer.

Nicolas Feld-Grooten insiste sur la confiance qui est mise dans les équipes pour que les programmes soient en concordance avec ces enseignements. Il affirme qu'aucune discipline n'est malmenée car les heures d'EPI sont obligatoires, qu'un certain équilibre est présent et que ces EPI complètent les enseignements communs, ils ne sont en aucun cas faits au détriment des enseignements.

Nous montrons au contraire que cela risque d'enfermer l'EPI LCA dans le français car les liens avec les autres programmes ne sont pas évidents. Nous prenons l'exemple de l'histoire, dont l'Antiquité est un thème de la classe de 6<sup>e</sup>.

Xavier Turion répond qu'on peut trouver des liens avec l'histoire moderne.

Nicolas Feld-Grooten nous rappelle que l'EPI peut être suivi sur 3 années. L'EC a été mis en place pour permettre d'avoir un apprentissage systématique de la langue.

Nous dénonçons le cloisonnement que crée la scission des heures actuelles en deux dispositifs : on ne demande pas aux professeurs de langue vivante d'enseigner d'un côté la civilisation puis de l'autre la langue.

Nicolas Feld-Grooten nous demande alors si nous sommes contre l'EC.

Nous montrons simplement les difficultés auxquelles nos collègues vont être confrontés. Nous souhaitons que tous les élèves qui feront la demande pour s'inscrire à l'EC obtiennent satisfaction car ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui pour les options normalement accessibles à tous.

Selon Nicolas Feld-Grooten, comme l'EPI est adossé aux enseignements disciplinaires, cela permet de donner un autre regard à travers les LCA. Ainsi, beaucoup plus d'élèves vont être sensibilisés.

Nous demandons la confirmation de la nécessité d'avoir l'EPI LCA pour que l'EC existe : cela est confirmé par Nicolas Feld-Grooten. Il précise cependant que si l'EPI LCA n'est pas en place en 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> car d'autres thématiques sont choisies, cela ne remet pas en question l'existence de l'EC. Il n'y a pas de problème si les élèves entrent dans les enseignements après la 5<sup>e</sup>, on a déjà des grands débutants au lycée et parfois, au collège, des élèves intègrent le latin en 4<sup>e</sup>. Il ne voit donc pas de problème. Les nouvelles organisations sont bien plus qu'avant une ouverture, ce qu'on doit valoriser, même si le travail est exigeant pour les enseignants.

Xavier Turion rappelle notre présence dans le socle, ce qui n'était pas le cas avant.

Nous rappelons cependant que le domaine 1 cite précisément dans son intitulé les langues étrangères et régionales, d'autres langages également, ce qui n'est pas le cas des langues anciennes, qui se trouvent mentionnées en annexe, qui plus est seulement pour les rapports avec le français.

Xavier Turion affirme que le socle n'est pas un répertoire de disciplines.

Nous rappelons, comme cela a déjà été demandé auprès du CSP, l'importance de faire figurer dès l'article 1 du décret relatif au socle commun, dans le domaine 1, les langues anciennes à côté des langues étrangères et régionales, tout comme dans le paragraphe introductif du domaine 1 dans les annexes (figurent seulement à ce jour les langues vivantes étrangères ou régionales).

En ce qui concerne les programmes, nous demandons si l'EPI LCA peut être fait par exemple sur les mathématiques et la musique.

Xavier Turion nous répond que cela est possible, car la thématique LCA n'implique pas nécessairement un professeur spécialiste. L'EPI LCA, axé sur la culture et un peu de langue, peut être pris en charge par tout le monde, le professeur de Lettres classiques interviendra comme expert.

Nous dénonçons cette mise à l'écart et posons la question de la formation préalable. Quel sera l'avenir des concours (CAPES, Agrégation) si les professeurs de Lettres classiques sont mis à l'écart ? Pourquoi les programmes seront-ils remis début septembre alors qu'il faut attendre octobre pour les langues et cultures de l'Antiquité ?

Pierre Seban nous informe qu'en effet les programmes seront remis le 3 septembre, passeront au CSE en fin de mois, puis un second passage aura lieu pour les programmes de LCA. Les programmes seront réajustés et la nécessité d'affirmer la place des LCA dans le projet de cycle 4 est bien intégrée.

Nicolas Feld-Grooten insiste sur la mise en place d'une logique de construction collective et met en avant l'importance de réaffirmer l'expertise disciplinaire.

Nous demandons si l'EPI LCA sera proposé dans chaque établissement.

Nicolas Feld-Grooten souligne que le minimum d'EPI est de 6 sur 8. Il sera donc rare que l'EPI LCA ne soit pas proposé. L'enjeu porte sur la façon dont va être conçu cet EPI.

Il nous semble difficile de mettre en place un programme construit sur le cycle.

Pour Nicolas Feld-Grooten, la thématique LCA ne doit pas être seulement proposée en 5<sup>e</sup>, elle doit l'être aussi ailleurs. Il peut s'agir de saisir une opportunité qui permette de dynamiser les enseignements aussi en pensant au lycée et au supérieur. La ministre a fait le choix de garder une position forte pour les langues anciennes au collège avec la possibilité de les étendre.

Nous faisons remarquer que la base ne va pas : au début, l'EC n'existait pas, aucun programme n'était prévu. Nous avons alerté le ministère depuis de nombreuses années sur les difficultés de recrutement, en particulier depuis la mastérisation. Une refondation a déjà été lancée, nous nous réjouissons que les langues anciennes soient encore plus ouvertes mais nous nous interrogeons sur la

mise en œuvre pratique et concrète des dispositifs. Nous demandons que l'EPI LCA soit garanti dans chaque établissement et que l'EC puisse avoir un horaire clairement fléché afin de le rendre effectif. Si les langues anciennes apparaissent dans la grille comme nous le demandons, cela donnera un signal fort aux chefs d'établissement et permettra de constater que la volonté exprimée n'est pas destinée à rester caduque, faute d'actes. Enfin, nous précisons que nous souhaiterions être associés pleinement à une réflexion sur le cursus, en particulier au lycée.

Nicolas Feld-Grooten rappelle que plusieurs signes très forts ont déjà été donnés : le socle qui mentionne les langues anciennes, la présence dans les cours de français, qui sera plus affirmée que dans la première version des programmes, insuffisante à ce niveau, les apports des langues anciennes aux EPI, l'arrêté qui précise la thématique LCA et l'introduction d'un EC. Il rappelle qu'aujourd'hui c'est l'option ou rien et que donc beaucoup moins d'élèves sont sensibilisés. Il faudra réfléchir dans les conseils d'enseignement et les conseils pédagogiques à la place qu'auront les langues anciennes dans le français et l'EPI. Ainsi, l'objectif de 100% des élèves concernés par les langues anciennes pourra être atteint.

Nous faisons remarquer l'importance d'avoir au moins un professeur de LC par établissement. Notre demande est notée.

Nous abordons ensuite la question des programmes et du suivi des EPI et EC.

Pierre Seban nous rappelle que le CSP est chargé des programmes en respectant un cahier des charges. La consultation a montré la nécessité d'un lien entre les thématiques et les différents programmes. Les EPI s'appuient sur les programmes disciplinaires et sont d'autres façons de les travailler. En septembre, les articulations apparaîtront plus clairement.

Nicolas Feld-Grooten précise que les indications de points d'appuis sur les programmes seront apportées dans les nouvelles versions du CSP, que l'EC aura un programme sur l'ensemble du cycle 4, pour les trois années car l'étude de la langue doit être continue.

En ce qui concerne les liens entre EPI et EC, il s'agira, pour les élèves volontaires, de développer ce qui aura touché un grand nombre d'élèves dans l'EPI.

Nous attirons l'attention de la DGESCO sur le problème des manuels scolaires, qui, d'après les informations diffusées par les éditeurs et dans la presse, seraient par niveau et non par cycle.

Xavier Turion répond que la DGESCO encourage les éditeurs à proposer des manuels de cycle.

Nous interrogeons la DGESCO sur la possibilité de suivre à la fois l'enseignement de grec et celui de latin en 3<sup>e</sup>. L'arrêté parle d'un enseignement de complément et non de deux (art. 7). Un autre problème réside dans les 2h de l'enseignement de complément de grec alors que l'horaire actuel est de 3h. Si un EPI existe déjà pour compléter les 2h de latin pour arriver à 3h, qu'en est-il pour le grec ?

Xavier Turion ne nous répond pas sur ce point et nous renvoie vers le cabinet.

En ce qui concerne l'EC, Nicolas Feld-Grooten précise que les horaires 1h-2h-2h du cycle 4 sont un maximum et qu'en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cela peut être modulé, comme le laisse entendre l'article 7 de l'arrêté « dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de deux heures hebdomadaires pour les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> ».

Nous dénonçons les disparités de formation qu'engendrera la réforme entre élèves et entre établissements : certains disposeront de 8h de latin (EPI+EC), d'autres connaîtront la même structure mais avec moins d'heures, d'autres encore n'auront pas bénéficié d'un EC, certains n'auront pas suivi un EPI LCA sur trois années... Comment compte-t-on améliorer la continuité avec le lycée quand les élèves seront confrontés à des situations aussi aberrantes ? Cela interroge également pour le supérieur : de plus en plus d'étudiants sont débutants dans les deux langues. La formation a besoin d'être repensée et nous ne sommes jamais associés au bon moment pour poser réellement les bases d'un cursus rénové, tout est fait dans les bureaux et nous sommes éventuellement consultés, à notre demande, après. Nous demandons ainsi à être associés à une éventuelle prochaine réforme du lycée qui devrait avoir lieu si l'on considère les importants bouleversements du collège 2016.

Notre demande d'horaire dédié aux langues anciennes semble inenvisageable. Pourtant, nous insistons sur le fait que seuls des horaires dédiés permettront de respecter l'engagement de la ministre d'assurer les enseignements de langues anciennes aux mêmes horaires qu'actuellement.

Notre demande d'être présents dans la grille horaire, comme c'est le cas aujourd'hui, pour que les parents qui vont voir les sites officiels puissent mieux comprendre quelle place les langues anciennes auront ne semble pas impossible s'il s'agit de rajouter une case selon Nicolas Feld-Grooten. Il fait cependant remarquer que nous sommes un peu obligés d'entrer dans la grille via les EPI.

Nous faisons remarquer que seules 6 thématiques sont obligatoires et que cela ne garantit rien pour l'EPI LCA, d'où notre demande, pour une question de lisibilité par tous : chef d'établissement, collègues, élèves, parents. Quand la clarté est demandée dans les programmes, il faut qu'elle soit aussi présente dans les structures.

Nous terminons enfin l'audience par une remarque sur l'enseignement privé qui n'est pas tenu de respecter la pause méridienne d'1h30 ni les 6h de cours par jour en 6<sup>e</sup> ni les 7h de cours pour les élèves du cycle 4 (BO du 2 juillet).

La DGESCO nous répond que les établissements privés ont un statut propre et des libertés de décision, que cela peut être vu comme une inégalité mais que c'est la loi et que les établissements privés appliquent malgré tout environ 90% de la règle commune.

**APFLA-CPL** (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires) [www.apfla-cpl.com](http://www.apfla-cpl.com)

**APLAES** (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) [www.aplaes.org](http://www.aplaes.org)

**APLettres** (Association des Professeurs de Lettres) [www.aplettres.org](http://www.aplettres.org)

**CNARELA** (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) [www.cnarela.fr](http://www.cnarela.fr)

**SEL** (Sauvegarde des Enseignements Littéraires) [www.sel.asso.fr](http://www.sel.asso.fr)

**SLL** (Sauver Les Lettres) [www.sauv.net](http://www.sauv.net)